

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		31
Absents représentés		9
Absents excusés		6
Absents non excusés		3

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DIX-NEUF DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-SIX MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND, Mmes BERNARD, LERUCH, M. BUCH, Mmes FREIH BENGABOU, OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme CHOUAF (à partir du point 34 - examiné avant le point 1), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point-18 incluant les points 34 et 67 examinés avant les points 1 et 4), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 28 incluant les points 34 et 67 examinés avant les points 1 et 4), DORRA (jusqu'au vote du point 43), M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme MANGIN (jusqu'au vote du point 52), MM. THOMAS, MALHEIRO, Mme HALLAF-ISAMBERT, M. MASTOURI, Mme RAER, Mmes LE FRANC (à partir du point 34 - examiné avant le point 1), OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD (à partir du point 34 - examiné avant le point 1), AUBRY (à partir du point 19 à l'exclusion des points 34 et 67- examinés avant les points 1 et 4) HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme MISSLIN

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du point 34 - examiné avant le point 1),

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. Guillaume SPIRO (à partir du point 19 à l'exclusion des points 34 et 67 examinés avant)

Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE

M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR

M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA

Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER

Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH

M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU

M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU

Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET (à partir du point 29, à l'exclusion des points 34 et 67 examinés avant)

Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD (à partir du point 53)

Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par Alain Buch (à partir du point 43, à l'exclusion du point 67, examiné avant)

Mme KAAOUT, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN

ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

M. RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Mme DIARRA, conseillère municipale

Mme MACALOU, conseillère municipale

M. BAMBA, conseiller municipal

M. DANSOKO, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 18 incluant les points 34 et 67 examinés avant)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(par 38 voix pour et 2 abstentions : M. FOURDRIGNIER et Mme OUABBAS)

Minute de silence en hommage à Jeannine Zedner

(interruption de séance)

Intervention de l'association Droit au Logement à propos du chauffage des logements de la Coop'Ivry Habitat.

Intervention de la CGT au sujet du personnel de la Petite enfance.

(reprise de séance)

LE CONSEIL,

34/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention financière pluriannuelle avec le Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac, et **PRECISE** que le montant de la subvention communale allouée à la résidence art-science 2024-2025 est de 7 000 €.

(unanimité)

1A/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal.

(par 40 voix pour et 4 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget annexe de la restauration municipale.

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

2A/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2025

- Etat d'ouverture des crédits d'investissement –
Budget principal

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Subventions d'équipement versées	800 000	204
- Immobilisations incorporelles	300 000	20
- Immobilisations corporelles	4 000 000	21
- Immobilisations en cours	4 000 000	23
TOTAL	9 100 000	

(par 40 voix pour et 4 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

2B/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2025

**- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -
Budget annexe de la restauration municipale**

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	5 000	21
TOTAL	5 000	

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

2C/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2025

**- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -
Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique**

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	3 000	21
TOTAL	3 000	

(unanimité)

2D/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année, conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2025

**- Etat d'ouverture des crédits d'investissement -
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy**

NATURE	MONTANT EN EURO	CHAPITRE BUDGETAIRE
- Immobilisations corporelles	9 000	21
TOTAL	9 000	

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

3/ APPROUVE la mise à jour des tableaux des indemnités de fonctions des élus et PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants.

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

67/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'attribuer une revalorisation de 130 euros bruts mensuels au bénéfice de l'ensemble des professionnels de la petite enfance travaillant auprès d'enfants et en fonction de direction, titulaires et contractuels, conformément à la circulaire de la CNAF, garantissant une augmentation mensuelle nette de 100 € minimum, et de créer une prime d'attractivité de 130 euros bruts mensuels pour les assistantes maternelles de la ville d'Ivry-sur-Seine et de l'attribuer par avenant au contrat.

(unanimité)

4A/ DECIDE la création d'emplois et la suppression d'emplois modifiant le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché principal	45	48
Attaché	113	110
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	143	160
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	69	56
Adjoint administratif	80	76
Ingénieur hors classe	1	2
Ingénieur en chef	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	22	23
Technicien	22	23
Agent de maîtrise principal	64	67
Agent de maîtrise	35	30
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	198	224
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	235	232
Adjoint technique	360	337
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	9	10
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	23	23
Animateur	27	26
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	27	30
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	44	46
Adjoint d'animation	93	88
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	9	12
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	6	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	21	22
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	9	8
Bibliothécaire principal	2	3
Bibliothécaire	3	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	2
Adjoint du patrimoine	7	6

(par 37 voix pour et 7 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

4B/ MODIFIE la délibération du 8 avril 2021, suite à une erreur matérielle concernant l'effectif de l'emploi de directeur général adjoint, comme suit :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Directeur général adjoint	3	4

(par 37 voix pour et 7 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

5/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2025, la création d'emplois non permanents répondant à un accroissement saisonnier d'activité (7,25 mois d'adjoint technique) et la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 10 mois d'adjoint d'animation,
- 4 mois d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 15 mois d'adjoint administratif,
- 40 mois d'adjoint technique,
- 3 mois d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

- 6 mois d'agent social,
- 6 mois de technicien,
- 6 mois de rédacteur,
- 6 mois d'attaché.

(par 37 voix pour et 7 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

6/ DECIDE pour l'année 2025, la création de 13 emplois d'agent recenseur et **PRECISE** que la Commune recevra dans ce cadre une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat.

(par 43 voix pour et 1 abstention : Mme KAAOUT)

7/ ABROGE ET REMPLACE les délibérations du conseil municipal en date des 31 mars 2022, 15 décembre 2022 et 26 septembre 2002 fixant le taux de rémunération des médecins du centre municipal de santé, et **DECIDE** que le taux horaire brut de rémunération des médecins du Centre municipal de santé (CMS) et du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) est fixé par référence à la grille des praticiens hospitaliers comme suit :

- 8^{ème} échelon de la grille des praticiens hospitaliers pour les postes de médecins chirurgiens-dentistes du CMS,
- 9^{ème} échelon de la grille des praticiens hospitaliers pour les médecins du CMS et du CMPP, et pour les postes d'orthodontiste et de responsable du secteur dentaire du CMS,
- 11^{ème} échelon de la grille des praticiens hospitaliers pour les postes de médecins cardiologues, O.R.L., dermatologues et radiologues, et pour les postes de médecins-directeurs du CMPP et du CMS.

(unanimité)

8/ Affaire reportée au conseil municipal suivant.

9/ Affaire reportée au conseil municipal suivant.

10/ FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	OBJET	TARIFS 2025
REDEVANCES	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	73 €
	* case supplémentaire	40 €
	élimination résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	94 €
	* par objet supplémentaire	51 €
CONCESSIONS	décennale adulte	149 €
	décennale enfant	72 €
	trentenaire	559 €
	cinquantenaire	2 295 €
	columbarium décennale	
	* achat	400 €
	* renouvellement	149 €
	cavurne décennale	
	* achat	727 €
	* renouvellement	149 €
CAVEAUX	*1 case	1 561 €
	*2 cases	1 949 €
	*3 cases	2 210 €
	*4 cases	2 602 €
	location caveau provisoire	44 €

	* forfait 30 jours	
	vacation de police	20 €

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

11/ APPROUVE la dissolution du SIIM94 au 31 décembre 2025.
(unanimité)

12A/ DECIDE de dénommer « Lounès Matoub » la nouvelle allée réalisée dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences, et située entre le quai Henri Pourchasse, la rue Mazet et la rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 1 abstention : M. BOUILLAUD)

12B/ DECIDE de conserver le nom de l'allée Audre Lorde dans le cadre du nouveau tracé de cette voie qui débouchera sur le boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 1 abstention : M. BOUILLAUD)

12C/ DECIDE de dénommer « Aoua Keïta » la nouvelle allée, réalisée dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences et située entre l'allée Jean Mazet et la rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 1 abstention : M. BOUILLAUD)

12D/ DECIDE de dénommer « Katherine Johnson » la nouvelle allée réalisée dans le cadre de la ZAC Gagarine Truillot et située entre la rue Saint-Just, la place Janis Joplin et la rue Gagarine à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 1 abstention : M. BOUILLAUD)

12E/ DECIDE de dénommer « Flora Tristan » la nouvelle allée située entre l'avenue de Verdun et la rue Olympe de Gouges à Ivry-sur-Seine.

(43 voix pour et 1 abstention : M. BOUILLAUD)

13/ APPROUVE la convention d'objectifs en partenariat avec l'association Femmes solidaires d'Ivry-sur-Seine pour son projet « La Maison des Femmes », ainsi que la convention de mise à disposition au bénéfice de l'association Femmes solidaires d'Ivry-sur-Seine pour son projet « La Maison des Femmes ».

(unanimité)

14/ FIXE, pour 2024, la répartition des subventions aux diverses associations d'intérêt local de la Ville suite à appels à projets, comme suit :

IVRY EMANCIPE
Affaires culturelles :

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Compagnie Mode d'Emploi	2 000,00€
Jazz Ivry	2 000,00€
La Loutre CIE	1 500,00€
Le Concert Impromptu	3 000,00€
Une charrette pleine d'étoile	4 000,00€
Théâtre d'Ailes Ardentes	2 000,00€
Total affaires culturelles	14 500,00€

IVRY DEBAT**Citoyenneté-Education populaire :**

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Etal Solidaire	4 000,00€
Le Télescope	1 000,00€
Cui & Cou	5 000,00€
Total Citoyenneté-Education populaire	10 000,00€

IVRY EN TRANSITION**Développement durable-Espace public :**

Association dans leurs diversités	Subventions communales
La Rascasse Pagaille	3 200,00€
Total Développement durable-Espace public	3 200,00€

IVRY SOLIDAIRE**Action sociale – Santé-Handicap-Retraité.es :**

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 MCATMS	3 000,00€
Total Action social Santé-Handicap-Retraité.es	3 000,00€

Et PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(par 39 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

15/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acomptes de subvention au titre de 2025 dans la limite du quart du montant accordé en 2024, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2024	Avance de trésorerie basée sur 1/4 de la subvention communale 2024
Association Culturelle du Théâtre Aleph	7 615 €	1 903 €
Bergers en scène	130 000 €	32 500 €
CASC	324 000 €	81 000 €
CREDAC	168 758 €	42 189 €
Ne pas Plier	3 000 €	750 €
Jazz Ivry	4 600 €	1 150 €
Secours Populaire Français	5 500 €	1 375 €
Union Locale CGT	11 500 €	2 875 €
Association Multisports d'Ivry (AMI)	22 900 €	5 725 €
Union Sportive d'Ivry Football	350 000 €	87 500 €
Union Sportive d'Ivry Athlétisme	17 144 €	4 286 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 128 385 €	282 096 €
Établissement public et/ou groupement d'intérêt public		
Théâtre des Quartiers d'Ivry – TQI	740 659 €	185 164 €
Total	2 914 061 €	728 513 €

(par 40 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

16/ APPROUVE la convention de mise à disposition avec l'association Terrain Vague pour la mise en place d'un jardin partagé temporaire au 11, 13, 15 et 17 de la rue Jules Ferry, parcelle cadastrée section U n°31, 32, 33 et 138 (définie comme sur le plan joint en annexe) à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention de mise à disposition avec l'association Etal Solidaire pour l'occupation temporaire d'un local au 13 rue Jules Ferry, sur la parcelle cadastrée section U n° 32, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

18/ PROLONGE la durée de la Mission d'Information et d'Evaluation relative à la condition animale jusqu'au 30 juin 2025, et **PRECISE** que toutes les autres dispositions de la délibération relative à la création de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la condition animale restent applicables.

(unanimité)

19/ EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan des Mobilités d'Île-de-France (PDMIF) sous quelques réserves.

(unanimité)

20/ APPROUVE l'acquisition à la Société «EIFFAGE» (ou à tout substitué), d'un volume immobilier portant le numéro 47 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section P n° 33 et 98, sise 39 rue Jean Le Galleu et 82 bis avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, correspondant à des espaces extérieurs composés d'une voirie et de ses trottoirs, conformément aux états descriptifs de division volumétrique et modificatifs établis, **INDIQUE** que cette acquisition doit s'opérer à titre gratuit, et **PRECISE** que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(unanimité)

21/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière, d'une superficie de 49 m² environ et correspondant à une partie de trottoir dépendante de l'impasse des Hautes Bornes actuellement cadastrée section AD n° 161 à Ivry-sur-Seine (division cadastrale en cours), et **PRONONCE** le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

(unanimité)

22/ DECIDE l'acquisition des lots de copropriété 2083, 2091, 2092, 2093, 2108, 2109 et 2145 à usage de bureaux, parcelle cadastrée section AN n° 268, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), libres de toute occupation au prix de 1 736 175€.

(par 37 voix pour, 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC, et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

23/ APPROUVE la convention de financement entre la Région Ile-de-France et la ville d'Ivry-sur-Seine, relative à la réhabilitation thermique du gymnase Delaune, qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(unanimité)

24/ APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2025, les modifications apportées à la grille tarifaire du parking Marat.

(unanimité)

25A/ APPROUVE l'avenant n° 17 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du centre-ville.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

25B/ APPROUVE le transfert de gestion de tous les ouvrages et équipements constitutifs de « Biens de retour », listés dans l'annexe 1 à l'avenant n° 17 de la délégation de service public « Ivry Centre-Ville » à la Régie Ivryenne de Chaleur.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

25C/ AUTORISE le comptable public à procéder :

- aux écritures d'intégration des éléments d'actif et de passif remis par ENERGIVRY au titre du chauffage urbain du centre-ville dans la comptabilité principale de la commune par des opérations d'ordre non budgétaires au 31 décembre 2024,
- aux opérations de remise des biens à la Régie Ivryenne de Chaleur, de constater la sortie du montant de l'actif immobilisé pour un montant de 11 253 371 € en passant les opérations d'ordre budgétaires au 1^{er} janvier 2025.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

25D/ FIXE la dotation initiale de la Régie ivryenne de chaleur à 11 253 371 €, **PROCEDE** aux opérations de dotation de la Régie Ivryenne de Chaleur, **CONSTATE** la sortie du montant de l'actif immobilisé pour 11 253 371 € par réduction de la dotation communale en passant des opérations d'ordre non budgétaires, et **DIT** que :

- les frais engagés par la ville pour la mise en œuvre de la Régie Ivryenne de Chaleur seront refacturés sur l'exercice 2024 à l'établissement sur production d'un mémoire des sommes dues.
- une partie du résultat excédentaire du budget annexe chauffage urbain issu de la délégation de service public « Ivry Centre-Ville » sera reversée à la Régie au titre d'une dotation en numéraire pour un montant de 250 000 €.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

26/ APPROUVE la scission de l'école primaire Anne Sylvestre et la création d'une école maternelle et d'une école élémentaire, et **ACTE** le nom de ces deux écoles « groupe scolaire Anne Sylvestre ».

(unanimité)

27/ APPROUVE :

- deux conventions d'objectifs et de financement relatives à des subventions pour les activités périscolaires et extrascolaires dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires,
- deux conventions d'objectifs et de financement relatives à des subventions obtenues dans le cadre des appels à projet Fonds Publics et Territoires concernant le « Pôle ressources handicap » et « le parcours culturel, sportif, scientifique, développement durable et citoyenneté en direction des enfants de tous les quartiers dans le cadre d'un accueil de loisirs »,

- deux conventions d'objectifs et de financement de subventions d'investissement (aide nationale et aide locale) obtenues pour l'extension d'un accueil de loisirs maternel dans l'école Gabriel Péri.

(unanimité)

28/ APPROUVE les deux conventions de financement avec le département du Val-de-Marne et avec l'Agence Eau Seine Normandie relatives à la végétalisation des cours du groupe scolaire Rosalind Franklin à Ivry-sur-Seine, qui fixent les engagements réciproques des parties et déterminent les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées.

(unanimité)

29/ EST INFORME du rapport d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2023 de Tables Communes.

(pas de vote)

30/ APPROUVE la convention de partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année 2024/2025, et DIT que l'organisation de la natation scolaire reste sous la direction de l'Education Nationale, la Ville apportant éclairage technique et accompagnement des enseignants, ce à titre gratuit.

(unanimité)

31/ APPROUVE la convention de mise à disposition de vélos tout terrain avec l'association sportive Molière pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 et PRECISE que ce prêt est consenti à titre gracieux.

(unanimité)

32/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville et l'Association Union d'Escrimes Sportive et Artistique d'Ivry « UESA d'Ivry » autorisant l'acquisition et la pose des miroirs nécessaires à une meilleure pratique dans la salle d'escrime du complexe sportif Lénine sis 50, boulevard de Brandebourg à Ivry (94200), et ACCEPTE la rétrocession desdits miroirs à la ville d'Ivry-sur-Seine à titre gratuit.

(unanimité)

33/ APPROUVE la convention d'utilisation de la salle d'escalade et de ses locaux annexes de l'unité indépendante du Collège Gisèle Halimi par l'association Ivry Montagne Escalade (la présente convention est applicable, à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 juillet 2025).

(unanimité)

35/ ACCEPTE le décalage des dates du prêt des œuvres souhaitées par la ville de Gennevilliers pour l'exposition « Trésors de banlieues – Couronnes d'humanité », et APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de prêt avec la ville de Gennevilliers relatif à cette exposition.

(unanimité)

36/ DECIDE d'emprunter l'exposition mobile « Sortir des cases, bande dessinée et immigration » proposée par l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Musée national de l'histoire de l'immigration, et APPROUVE la convention de prêt relative à cette exposition.

(unanimité)

37/ PREND ACTE de la démission de Mme Françoise BALAVOINE, en qualité de personnalité qualifiée du conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière du Théâtre d'Ivry Antoine Vitez, et DESIGNE comme remplaçante Mme Emmanuelle SAVIGNAC en qualité de personnalité qualifiée du conseil d'administration de la régie précitée.

(prise d'effet immédiat et sans vote s'agissant d'une candidature exclusive)

38/ APPROUVE la convention de partenariat définissant les modalités de financement de l'enseignement optionnel de cinéma-audiovisuel pour l'année 2024-2025, pour un montant total de 3768 euros et PRECISE que la Ville financera le projet à hauteur de 2268 € après obtention d'une subvention auprès de la Direction des affaires culturelles d'Île-de-France, et l'établissement scolaire lui versera 1500 € après réalisation du projet.

(unanimité)

39/ APPROUVE le reversement par la ville de l'intégralité de la part de recette lui revenant suite à la projection du film « Le Cèdre d'octobre » de Salim SAAB, au cinéma Le Luxy en janvier 2025, à l'association humanitaire La Croix Rouge, pour un montant maximal de 700 €.

(unanimité)

40/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2025, à 0,328 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature (ancien taux : 0,324 €), et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter de 1,1 % (arrondi au 5 cents) le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public) figurant dans le barème ci-annexé, hormis celles liées aux tournages de nuit et à la taille de l'équipe, dont le montant est plus fortement augmenté,
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles sur présentation d'attestation de la direction d'établissement et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce ou Coreus),
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de maintenir la facturation de tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière),
- de maintenir la facturation de l'instruction même en cas de désistement de la production (dès lors que l'instruction aura donné lieu à l'établissement d'une simulation financière, un forfait correspondant à 6 h de « mise en œuvre technicien » sera facturé à la production dûment informée au préalable).

(unanimité)

41/ APPROUVE la convention avec Irène Bérélowitch, relative à sa résidence pour le projet « Le collectif du singulier », et DIT que les dépenses de 18 000 € en résultant seront imputées sur le budget communal selon l'échéancier suivant : 8 000€ en 2024 et 10 000 € en 2025.

(unanimité)

42/ APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gracieux par le Conseil départemental du Val-de-Marne de l'exposition *7 comptines d'oiselles et d'oiseaux*, ainsi que la convention d'accueil en résidence artistique de Sarah Cheveau, et DIT que la dépense de 2 000 € en résultant sera imputée sur le budget communal.

(unanimité)

43/ APPROUVE la convention de résidence ci annexée entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'association Arts Tempo.

(unanimité)

44/ APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement, « Prestation de Service Relais Petite enfance » avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

(unanimité)

45/ APPROUVE les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement, dans le cadre des « Fonds publics et territoires » avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

(unanimité)

46/ APPROUVE le dispositif de cotation des demandes de places en crèches ainsi que le règlement de fonctionnement des Commissions d'Admission à un Mode d'Accueil- CAMA- et PRECISE que sa mise en œuvre sera effective en 2025.

(par 40 voix pour et 5 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

47/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec l'association *Eveil Parents Enfants* pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et PRECISE que le montant prévisionnel de la subvention annuelle s'élèvera à 27 500 €, et que la Ville prendra en charge les fluides nécessaires au fonctionnement de la crèche parentale, à l'exception des factures d'eau, et ce durant la période 2024-2025-2026.

(unanimité)

48/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 8 655 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2024.

(unanimité)

49/ APPROUVE les projets sociaux proposés par les maisons municipales de quartier Centre-ville Gagarine, et Ivry-Port.

(unanimité)

50/ APPROUVE la convention entre WECF France et la ville d'Ivry-sur-Seine, au bénéfice de la maison municipale de quartier Petit-Ivry pour la mise en place d'ateliers *Ma Maison, Ma Santé, et PRECISE* que les quatre ateliers prévus se dérouleront fin 2024 et début 2025.

(unanimité)

51/ APPROUVE la convention, pour les années 2025 à 2027, avec l'association Emmaüs Solidarité et PRECISE que la Ville versera annuellement pour l'association Emmaüs Solidarité une subvention de 48 000 €, sous réserve de la disponibilité des crédits et de la décision du Conseil municipal.

(unanimité)

52/ DECIDE d'adhérer au service d'émission de prélèvement automatique SEPA dans le cadre de la convention avec la Direction départementale des finances publiques, pour la régie de recettes des activités municipales.

(unanimité)

68/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes du cyclone Chido.

(unanimité)

53/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids « manger mieux », « bouger plus », dans le cadre du Programme départemental Nutrition Santé Adolescents (PNSA) et PRECISE que la Ville d'Ivry-sur-Seine met à disposition un.e infirmier.e du Centre Municipal de Santé, dans le cadre du programme départemental Nutrition Santé Adolescents (PNSA).

(unanimité)

54/ APPROUVE le dossier de référencement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la mise en place d'un programme de santé public intitulé « Mission : retrouve ton cap » visant à accompagner les enfants en surpoids pour qu'ils puissent grandir en bonne santé.

(unanimité)

55/ PREND ACTE du rapport annuel 2023 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité, et DECIDE qu'une copie du rapport pour l'année 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité sera adressée aux autorités compétentes.

(unanimité)

56/ DECIDE d'actualiser l'offre de soins en pédicurie et podologie proposée par le Centre Municipal de Santé « Fanny Dewerpe » et de fixer les tarifs complémentaires comme suit :

- Les séances de traitement des verrues supplémentaires à celles prises en charge par la sécurité sociale seront facturées au patient à raison de 20.00 € par soin.
- La fabrication d'une paire de semelles, sans bilan podologique, supplémentaire à celle(s) prise(s) en charge par la sécurité sociale, sera facturée à 85,00 € au patient.

(unanimité)

57/ APPROUVE la convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale entre le GHU AP-HP, Université Paris Saclay– site Paul Brousse, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques délégation 94 et la ville d'Ivry-sur-Seine, qui prévoit le reversement de la contribution financière de l'ARS de l'AP-HP à la Ville (16 500 €) au titre du financement du poste de coordonnateur en 2024.

(unanimité)

58/ APPROUVE les conventions de subventionnement avec l'ARS et la CPAM dans le cadre des actions de santé publique.

(unanimité)

59/ APPROUVE la convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil relative à l'étude sur l'évaluation de l'efficacité d'un repérage précoce en Protection Maternelle et Infantile (PMI) et

d'un adressage coordonné sur la prise en charge avant 1 an des nourrissons à risque de troubles du spectre autistique et neuro-développementaux.

(unanimité)

60/ APPROUVE la convention pluriannuelle au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) sur la période 2024-2028, avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et la ville de Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

61/ APPROUVE la convention de participation financière aux travaux de rénovation de l'EHPAD Les Lilas, et **FIXE** le montant de la subvention d'investissement à 250 000 € à verser en deux fois sur les exercices 2024 et 2025, comme suit : 2024 : 125 000 €, 2025 : 125 000 €.

(unanimité)

62/ APPROUVE l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle Ville / Coop'Ivry Habitat 2021-2026.

(unanimité)

63/ ACCORDE une participation financière de 470 000 € à la Coop'Ivry Habitat dans le cadre du remplacement des chauffe-eau des groupes d'habitation Fauconnières, Julian Grimau et 8/10/14 rue Louis Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

64/ ACCORDE une participation financière à la Coop'Ivry Habitat d'un montant de 43.000 € pour la modernisation de ses parkings.

(unanimité)

65A/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val de Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°163815 d'un montant total de 12 882 393 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 62 logements locatifs sociaux du lot 4G1B sis rue Maurice Gunsbourg et Quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la Zac Ivry Confluences.

(par 37 voix pour, 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme KAAOUT)

65B/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val de Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°164219 d'un montant total de 14 637 801 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 71 logements locatifs sociaux du lot 4G1C de la Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et Quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine.

(par 37 voix pour, 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme KAAOUT)

65C/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val de Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°163895 d'un montant total de 13 729 870 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 69 logements locatifs sociaux du lot 4G4 Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et Quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine.

(par 37 voix pour, 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme KAAOUT)

66/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat OPH du Val de Marne à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt N°163255 d'un montant total de 23 976 867 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA des 97 logements locatifs intermédiaire du lot 4G Zac Ivry Confluences sis rue Maurice Gunsbourg et Quai Henri Pourchasse à Ivry-sur-Seine.

(par 37 voix pour, 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme KAAOUT)

/ REJETTE le vœu pour la libération de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, présenté par Philippe Hardouin au nom du groupe « Ivry en Commun ».

(29 voix contre, 5 voix pour : Mmes. LERUCH, BOUFALA, BOULKROUN, KAAOUT, M. HARDOUIN, et 11 abstentions : MM. GASSAMA, BADI, BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNER, RHOUMA, et Mmes : HALLAF-ISAMBERT, OUDART, OUABBAS, LE FRANC, CHOUAF)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H40

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU